



## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°94/2026

### D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu la requête en date du 20 juillet 2026 par laquelle Madame SALEK Régine 16 rue du Georges Bernanos 66000 PERPIGNAN sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public pour la pose d'une benne sur le trottoir le long de la propriété 8 rue du Muhlbach à 67230 BENFELD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

### ARRETE

**ARTICLE 1er** – La bénéficiaire est autorisée à occuper le domaine public qui sera matérialisé par la mise en place d'une benne empiétant sur le trottoir et sur la voirie au droit de la maison 8 rue du Muhlbach à 67230 BENFELD du

**Jeudi 6 août au Mercredi 12 août 2026 inclus**  
**suivant l'avancement du chantier**

**ARTICLE 2** – La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

**ARTICLE 3** – Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

**ARTICLE 4** – La signalisation est à la charge du pétitionnaire. Le pétitionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas endommager la voirie lors de l'installation de la benne.

**ARTICLE 5** – La bénéficiaire devra s'acquitter d'un droit de place pour l'occupation du domaine public selon la délibération du 4 novembre 2024.

**ARTICLE 6** – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 7** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Madame SALEK Régine

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.



Fait à Benfeld, le 24 juillet 2026  
L'Adjoint au Maire,  
Claude WEIL

